

DIGICOR

Digitalisation in Corrections
Recidivism Reduction

Mise en œuvre de solutions de visioconférence avec
les tribunaux
Description du scénario



Le soutien de la Commission européenne à la production de cette publication ne constitue pas une approbation de son contenu, qui reflète uniquement les opinions des auteurs, et la Commission ne peut être tenue responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations contenues dans cette publication.

DIGICOR Digitalisation in corrections towards reduced recidivism © 2020-2023 par le partenariat DIGICOR, financé par le projet Erasmus+ Numéro 2020-1-DE02-KA226-VET-008330 est sous licence [CC BY 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/)



Toile de fond numérique DIGICOR

Reconnaissant la résistance marquée des services pénitentiaires européens à la modernisation technologique, Digital Scenarios cherche à influencer directement les hauts fonctionnaires et les responsables de la gestion opérationnelle des prisons en regroupant et en diffusant des pratiques innovantes et fondées sur des données probantes dans le domaine de la préparation numérique des prisons.

La sensibilisation de ces parties prenantes aux avantages de solutions numériques bien mises en œuvre dans le milieu carcéral, notamment en ce qui concerne la réinsertion des détenus, contribuera à accroître l'ouverture des services pénitentiaires à la modernisation.

Scénarios à développer :

Communications des prisonniers

- Scénario 1 : Téléphonie
- Scénario 2 : Appel vidéo et visite vidéo
- Scénario 3 : Courrier électronique sécurisé/messagerie textuelle/lettres numériques

Éducation et apprentissage en ligne

- Scénario 4 : apprentissage en ligne et accès aux ressources en ligne

Solutions numériques en libre-service

- Scénario 5 : mise en œuvre de solutions numériques intégrées de libre-service

Formation et traitement utilisant la réalité virtuelle et augmentée

- Scénario 6 : Traitement et formation des prisonniers à l'aide de la RV
- Scénario 7 : Formation des agents à l'aide de la RV et de la RA

Vidéoconférence avec les tribunaux

- Scénario 8 : Mise en place de systèmes de vidéoconférence avec les tribunaux

Télé médecine

- Scénario 9 : mise en œuvre de la télé médecine

Systèmes de gestion des procédures et des délinquants

- Scénario 10 : Mise en œuvre de systèmes de gestion des délinquants et des dossiers

Surveillance électronique dans les prisons et les centres de probation

- Scénario 11 : Mise en œuvre d'un projet EM (RFID et GPS)
- Scénario 12 : Mise en œuvre d'un projet de SE (téléphone mobile)
- Scénario 13 : Mise en œuvre d'un système de surveillance des détenus dans un environnement correctionnel

Les prisons intelligentes et la transformation numérique dans l'administration pénitentiaire

- Scénario 14 : Mise en œuvre d'une "initiative de prison intelligente
L'intelligence artificielle dans les services correctionnels

Scénario 15 : Utilisation de l'IA et de la xAI dans les prisons et les centres de probation

Formulaire de scénario numérique DIGICOR

Scénario # : 8 Mise en œuvre de solutions de vidéoconférence avec les tribunaux

Problème(s) que vous avez l'intention de résoudre :

Les recherches ont toujours montré que l'utilisation de la vidéoconférence dans les procédures judiciaires réduit les frais de transport des prisonniers, diminue les risques de sécurité lors du transfert des prisonniers, contribue à réduire la surpopulation, aide à respecter les délais légaux et facilite l'accès au tribunal dans les cas où de longues distances doivent être parcourues pour comparaître devant le tribunal.

Description de la solution :

Les vidéoconférences pour les comparutions devant les tribunaux peuvent être résolues de plusieurs manières :

- Cabines vidéo sur les paliers ou dans des kiosques facilement accessibles aux détenus.
- La vidéoconférence dans les cellules.

Avantages attendus :

Pour l'organisation et le personnel :

- Réduction des coûts de transport des détenus.
- Réduit les risques de sécurité lors du transfert de prisonniers, en termes d'évasion et de contrebande.
- Contribue à réduire la surpopulation
- Contribuer au respect des délais légaux
- Il facilite l'accès aux tribunaux dans les cas où il est nécessaire de parcourir de longues distances pour comparaître.
- Le personnel est libre d'effectuer des tâches à plus forte valeur ajoutée.

Pour les détenus :

- évite aux détenus de devoir parcourir de longues distances pour se présenter au tribunal pour une audience souvent courte
- Il permet aux détenus de comparaître devant le tribunal sans que leur routine quotidienne ne soit trop perturbée.

Preuve d'efficacité :

Des données empiriques montrent que les audiences virtuelles peuvent réduire les risques de sécurité associés au transfert des détenus, réduire les coûts associés au transport de la prison au tribunal pénal et vice-versa, permettre un meilleur accès à la justice par le biais d'une audience, contribuer à réduire la surpopulation et le nombre de détenus provisoires qui ne constituent pas une menace pour la sécurité publique, et fournir un outil utile pour les juridictions rurales qui auraient autrement du mal à respecter les délais légaux pour la tenue des audiences de garde (Davies et Matelevich-Hoang, 2015).

La vidéoconférence dans les tribunaux (VC) est l'une des mesures proposées par le plan d'action européen e-Justice 2019-2023. La vidéoconférence facilite les audiences à distance, réduit les coûts associés aux procédures pénales (Graur 2020), augmente la sécurité et accélère les procédures (Devaux 2017 ; 2018) et est utilisée dans de nombreuses juridictions pour les affaires transfrontalières. La CV permet aux enfants de témoigner sans voir l'auteur de l'infraction (Ali et Al-Junaid 2019). Dans une comparaison entre la pénologie en Jordanie, aux Émirats arabes unis et en France, Shiyaba *et al.* (2020) rapportent que la CV est l'un des moyens les plus efficaces et les plus avancés pour mener des procès à distance et protéger les accusés, les témoins et les victimes.

Principales étapes de la mise en œuvre :

Les étapes de la mise en œuvre varient en fonction de la taille du projet entrepris. La liste suivante présente quelques-unes des phases clés d'une mise en œuvre réussie.

- Des études de marché approfondies sont réalisées pour garantir les meilleures solutions.
- Une phase de validation du concept et/ou une phase pilote sont envisagées pour s'assurer que les exigences sont pleinement comprises et acceptées.
- Un exercice coût-bénéfice est réalisé pour s'assurer que les coûts et les bénéfices sont compris et qu'un financement suffisant est disponible.
- Une fois les besoins définis, un appel d'offres complet est lancé.
- L'adhésion se fait grâce à une large participation des cadres supérieurs, des juges, des fonctionnaires et des représentants du personnel des prisons et des tribunaux.
- Communication pour s'assurer que les avantages sont compris par la direction, le personnel et les détenus.
- Un exercice de gestion du changement est effectué et des défenseurs locaux du changement sont créés.
- Le projet est soigneusement planifié et géré du début à la fin.
- Des objectifs clairs et convenus sont fixés de manière à ce que l'on comprenne ce que signifie la réussite.

- Des analyses a posteriori sont effectuées.

Facteurs clés de succès :

Il est recommandé, avant d'entreprendre un tel projet, de comprendre ce qui contribue à en assurer la réussite.

- Des objectifs de projet clairs et clairement articulés.
- Un plan de projet complet et détaillé.
- Définition préalable des critères de qualité des produits.
- Soutien actif de la part de l'encadrement supérieur avec une vision commune tout au long de la durée du projet.
- Un comité de projet pleinement représentatif dès le début du projet.
- Une mise en œuvre du projet soigneusement planifiée.
- Exigences commerciales et techniques concises, cohérentes, complètes et non ambiguës.
- Des estimations de coûts et des calendriers de projets réalistes.
- Analyse précoce des risques et gestion continue des risques.
- Un plan de mise en œuvre de la gestion du changement des processus d'entreprise clairement défini.
- Résolution proactive des problèmes liés aux projets.
- Engagement des parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet.
- La gestion de projet a été définie et exécutée de manière cohérente afin de minimiser l'augmentation du champ d'application.
- Un gestionnaire de projet ayant de l'expérience dans la mise en œuvre des meilleures pratiques de gestion de projet.
- Mise en œuvre d'une méthodologie formelle de développement de projet.
- Une ou plusieurs équipes de mise en œuvre expérimentées.

Principaux facteurs de risque :

Les principaux risques à noter sont les suivants :

- Pas de phase de validation du concept et/ou de phase pilote pour s'assurer que les exigences sont pleinement comprises et acceptées.
- Aucun exercice de rentabilité n'est effectué pour s'assurer que les coûts et les avantages sont compris et qu'un financement suffisant est disponible.
- Il n'y a pas de compréhension claire des options disponibles sur le marché, ce qui peut conduire à une solution mal présentée lors de l'appel d'offres.
- Manque d'adhésion de la part des cadres supérieurs, des juges, du personnel et des représentants du personnel des prisons et des tribunaux.
- Absence de gestion du changement et/ou de défenseurs locaux du changement.
- Absence de planification adéquate du projet.
- Une implication insuffisante pour s'assurer que les avantages sont compris par la direction, le personnel et les détenus.

- Absence d'objectifs clairs et convenus pour le projet.

Juridictions dans lesquelles il a été mis en œuvre :

De nombreux pays européens ont mis en place une forme ou une autre de vidéoconférence pour les tribunaux dans leurs prisons. Beaucoup de ces solutions ont été motivées, en partie, par la pandémie de Covid-19. Le Royaume-Uni a été l'un des premiers pays à mettre en place la vidéoconférence pour les tribunaux. La vidéoconférence est également utilisée en Irlande du Nord, en Irlande, en France, en Autriche, en Allemagne, en Belgique, en Finlande, en Suède, en Italie, en Lituanie, en Écosse, en Pologne, etc.

Réglementations spécifiques à prendre en compte

Ces réglementations varient d'une juridiction à l'autre, et il est donc recommandé d'examiner les réglementations spécifiques de votre juridiction dans le cadre de la phase de planification préalable au projet.

Période d'exécution estimée :

Ce chiffre varie en fonction de l'ampleur et de la complexité du projet entrepris. Il est recommandé d'élaborer un plan de projet détaillé et d'en convenir avec le prestataire de services sélectionné.

Coût estimé

Cela variera en fonction de l'option choisie. Il est recommandé de réaliser des études de marché détaillées avant le début de l'appel d'offres afin de comprendre les solutions potentielles qui répondent le mieux aux exigences de la juridiction. La procédure d'appel d'offres elle-même permettra également de s'assurer que la solution la plus rentable et la plus avantageuse est obtenue. Il est également recommandé que, dans la mesure du possible, les prisons et les tribunaux travaillent ensemble pour convenir de la solution la plus appropriée pour les deux.

Ressources utiles :

<https://remotecourts.org/>
<http://www.europeanrights.eu/public/commenti/BRONZINI3-Gori-Pahladsingh.pdf>
<https://www.ojp.gov/ncjrs/virtual-library/abstracts/research-videoconferencing-post-arraignment-release-hearings-phase>

Principaux fournisseurs :

Il existe plusieurs fournisseurs sur le marché. La liste suivante donne des exemples de certains d'entre eux. Il est recommandé aux administrations de mener des études de marché détaillées avant le début du projet afin de connaître les fournisseurs du marché dans leur région.

- Pexip
- S'engager
- Casedoc
- Cisco
- Polycom
- Unilink
- Telio
- ViaPath Technologies



La numérisation dans les établissements pénitentiaires pour réduire la récidive

